

CHAMPIONNAT DES PAYS DE LA LOIRE - COURSE AU LARGE - 2024-2025

REGLEMENT SPORTIF

1. Organisation :

Les épreuves du **Championnat des Pays de la Loire de Course au Large (CLCAL)** sont organisées par les Clubs de la Ligue de Voile des Pays de la Loire.

Pour participer au CLCAL, l'épreuve doit répondre au 3 points suivants :

1. Support Habitable de longueur minimum de 8.50 m + série MINI 6.50.
2. Equipage de minimum 2.
3. Le parcours doit comporter une nuit en mer tout en restant dans la bande des 60 MN.

Ces épreuves seront organisées et inscrites au calendrier fédéral FFVoile par le club, comme étapes d'un championnat de ligue et peuvent être déclarées en grade 5A. Le championnat est coordonné par la Ligue de Voile des Pays de la Loire.

La coordination du Championnat des Pays de la Loire de Course au Large est assurée par :

- Hervé MENORET : 06 86 80 30 73 ou hm.msix@gmail.com

2. Programmation et calendrier

Le Championnat des Pays de la Loire de Course au Large 2024-2025 se déroulera en 3 étapes :

2.1 Programmation du Championnat des Pays de la Loire de Course au Large 2024-2025 :

Etape 1 : VIRE les ILES / 28 & 29 septembre 2024

- Club organisateur : Club Nautique de Pornic - Tél : 02 40 82 34 72
- Contact : Sarah BEN AMAR - Tel : 07 76 11 75 52 - sarah@cnpornic.com

Etape 2 : YACHT CUP / 8 au 11 mai 2025

- Club organisateur : YC La Baule – Tél : 02 40 88 91 46
- Contact : Patricia - info@yclb.net

Etape 3 : OLONNA CUP / 12 au 14 juillet 2025

- Club organisateur : SN Sablais – Tél : 02 51 21 63 00 ou 06 40 10 77 88
- Contact : Gaël BIGOT – Tél : 06 40 10 96 70 – gael.sns@orange.fr

3. Inscriptions au Championnat des Pays de la Loire de COURSE au LARGE

3.1 Bateaux classés :

Tous les bateaux Habitables d'une longueur supérieure à 8.50 m et la série MINI 6.50.

Tous les bateaux participant au CLCAL doivent posséder un certificat OSIRIS Habitable, IRC ou ORC valide.

3.2 Composition d'équipage

La composition de l'équipage pourra changer d'une étape à l'autre (remplacements possibles de façon totalement libre). L'équipage désignera un représentant qui sera chef de bord. Ce représentant pourra également changer d'une étape à l'autre.

Tous les chefs de bord et équipiers devront, les jours où ils courent, être titulaires d'un titre FFVoile à jour et d'une autorisation parentale pour les mineurs, s'ils sont acceptés.

3.3 Inscriptions

Chacune des étapes sera annoncée par un « Avis de course ». Les Avis de course seront disponibles sur les sites des clubs organisateurs au moins 1 mois avant la date de l'épreuve. Les inscriptions se feront directement auprès des clubs organisateurs d'Étapes, selon les modalités définies dans l'Avis de course.

Les bateaux sont fortement incités à se préinscrire aux épreuves, chaque épreuve pouvant limiter le nombre maximum de participants.

4. Classement du Championnat des Pays de la Loire Croiseurs Légers

4.1 Classements de chaque étape :

Un classement scratch sera établi, à l'issue de chaque étape, selon le système « a minima » des RCV (annexe A). Les résultats devront être transmis :

- À la FFVoile.
- Au responsable du calendrier régional : Philippe GANDAR : philgandar@wanadoo.fr
- Au délégué de la commission : Hervé MENORET : hm.msix@gmail.com

4.2 Pondération des épreuves :

Les épreuves n'ayant pas les mêmes longueurs de parcours, une pondération sera appliquée en fonction de la distance du parcours direct effectué :

Longueur du Parcours	Coefficient de pondération
50 à 74 MN	1
75 à 99 MN	1,25
100 à 149 MN	1,50
150 à 199 MN	1,75
Plus de 200 MN	2

4.3 Attribution des points du Championnat des Pays de la Loire :

Le nombre de points marqués pour le classement du Championnat des Pays de la Loire dépend du coefficient de pondération et du rang au classement de l'épreuve.

Le rang au classement attribue le nombre de points suivant :

- 1^{er} : 100,5 pts,
- 2^{ème} : 99 pts,
- 3^{ème} : 98 pts,
- Au delà, n^{ème} : 101-n pts ;

Le nombre de points attribués pour l'épreuve est le nombre de points attribués pour le rang dans le classement de l'épreuve multiplié par le coefficient de pondération.

4.4 Points pour absents à une épreuve :

Un bateau absent à une étape ne marque aucun point.

4.5 Egalités :

En cas d'égalité de points au classement général, le départage sera fait selon la section A8 des RCV.

Un titre de Champion des Pays de la Loire sera décerné au bateau qui aura le plus de points.

5. Règles applicables

Le Championnat des Pays de la Loire de Course au Large est régi par :

- les règles de course à la voile de World Sailing 2021-2024,
- les Règlementations Spéciales Offshore et prescriptions de la FFVoile,
- le présent Règlement du Championnat des Pays de la Loire Course au Large 2024-2025,
- les règlements de classe pour chaque série concernée (à l'exception de l'obligation d'être membre de la classe),
- les Avis de course et les Instructions de course des différentes étapes prévues au programme.